

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-068

MUTUALISATION DES SERVICES « SANTE » ET « CONTRACTUALISATIONS » AVEC LEFF-ARMOR COMMUNAUTE

Suite aux fusions d'EPCI en 2017, la nouvelle configuration territoriale conduit à la volonté d'une rationalisation institutionnelle et d'une simplification administrative.

Devant l'avancée des travaux de l'entente intercommunautaire d'une part et les évolutions à venir pour les contractualisations avec la Région d'autre part, les EPCI ont souhaité procéder au transfert des autres missions du PETR du Pays de Guingamp vers Guingamp-Paimpol Agglomération. L'enjeu est bien de rechercher une mutualisation plus aboutie.

Ainsi, avec cette mise en commun des moyens, les services « Santé/Contrat local de Santé » et « Contractualisations » donneront lieu à une mutualisation plus efficace et plus économe en étant géré par Guingamp Paimpol Agglomération pour le compte de Leff Armor Communauté (biens, personnels et services).

L'organisation du portage et de la gestion financière de ces missions par Guingamp-Paimpol Agglomération, pour le compte de Leff Armor Communauté, nécessitent de conventionner entre les deux EPCI. Cette convention (annexée au présent rapport) a pour objet de définir et préciser les modalités de mise en place de deux services mutualisés entre l'Agglomération et Leff Armor Communauté dans le domaine de la santé et des contractualisations 2014-2020.

L'objet de ces services mutualisés est de poursuivre ces missions d'échelle extracommunautaire tout en rationalisant les coûts et en limitant les flux financiers entre collectivités.

- La mission Santé/Contrat local de Santé est ainsi portée administrativement par Guingamp Paimpol Agglomération pour le compte des deux EPCI. Les deux agents en charge de cette mission au PETR ont été transférés à l'Agglomération le 01/01/2021
- La Mission Contractualisations 2014-2020 est ainsi portée administrativement par Guingamp Paimpol Agglomération pour le compte des deux EPCI. Les deux agents en charge de cette mission au PETR ont été transférés à l'Agglomération le 01/01/2021

La convention entre en vigueur à partir du 1er janvier 2021. Elle est conclue pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée par reconduction expresse.

La gestion de ces services « Santé » et « Contractualisations 2014-2020 » sera assurée par Guingamp-Paimpol Agglomération, avec ses contrats, son personnel, ainsi qu'une relation directe entre l'Agglomération et les usagers du service.

Pour l'exercice de ces services « Contractualisations 2014-2020 » et « Santé/CLS », l'Agglomération sollicitera les cofinancements nécessaires (FEADER-LEADER, DLAL FEAMP, crédits Ingénierie de la Région, ingénierie territoriale de santé...).

Pendant la durée de la convention, Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération se répartissent les frais de fonctionnement de ces services selon les modalités de calculs suivantes (issues des mêmes modalités d'appel à cotisation au sein du PETR du Pays de Guingamp) :

- 50 % selon un critère population
- 50 % selon un critère potentiel fiscal

Ces frais de fonctionnement prennent en compte :

- Les charges de personnel calculées au réel
- Les frais de missions relatifs à la mise en œuvre des projets, calculées au réel
- Les charges de structure à hauteur de 20% des charges de personnel
- Les frais de gestion (Mise à disposition de service supports : Ressources humaines, Finances, SIGD, Juridique, Appui administratif, Commande publique) à hauteur de 5 % des charges de personnel

Le remboursement intervient 2 fois par an, sur la base d'un acompte représentant 50% du budget prévisionnel en mars et d'un solde en décembre, avec présentation d'un état récapitulatif des frais de fonctionnement liés aux services susvisés.

Vu la procédure des transferts de missions et agents du PETR du Pays de Guingamp vers Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n°2020-12-346 du 15 décembre 2020 actant le nouveau portage des contractualisations par Guingamp-Paimpol Agglomération, sur le périmètre du PETR du Pays de Guingamp à partir du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la délibération n°2020-12-347 du 15 décembre 2020 actant le nouveau portage du Contrat Local de Santé par Guingamp-Paimpol Agglomération, sur le périmètre du PETR du Pays de Guingamp à partir du 1^{er} janvier 2021 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative au financement des missions contractualisations et santé/CLS ;**

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter la participation financière de Leff Armor Communauté, conformément aux dispositions arrêtées dans la convention de mise en place de ces services entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

